

Objet : Assemblée Générale

Délégués présents : Neuf pour le Calvados (24 voix), un pour l'Eure (2 voix), trois pour la Manche (7 voix), cinq pour l'Orne (11 voix) et huit pour la Seine-Maritime (24 voix).

Représentant de la FFBaD et de la DTN : Cyrille Gombrowicz

Date : 30/09/2017

Heure de début : 14h55 **Heure de fin :** 17h25

Lieu : Houlgate (Centre Sportif de Normandie)

1. Quorum

Avec 26 délégués et 68 voix, le quorum (11 délégués et 26 voix) est atteint et l'Assemblée Générale est valide.

2. Désignation du président de séance

3. Après avoir accueilli les délégués et représentants des clubs, Sébastien Bourdin propose Benoit Baroche comme président de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité.

4. Approbation du compte-rendu de l'AG financière du 16 décembre 2016

Il a été envoyé aux délégués dans la semaine précédant l'AG. Après avoir été lu par le président de séance, il est adopté à l'unanimité.

5. Rapport moral du président

Sébastien Bourdin commence par remercier les personnes présentes puis fait le point sur la première saison de la ligue de Normandie, née de la fusion des deux ex-ligues normandes.

Il reprend ensuite les trois volets « Développer la culture de la performance », « Structurer et diversifier le développement de la pratique », « Mobiliser les forces vives du territoire normand » du projet de la ligue intitulé « L'Esprit Conquérant » en précisant que celui-ci s'inscrit bien dans le nouveau projet fédéral « Ambition 2025 ».

Son rapport se poursuit par les « chantiers » principaux de cette première saison :

- la création d'une structure d'entraînement régionale avec hébergement qui, pour la saison 2018-2019 devrait être labellisé pôle espoir par la FFBaD,
- la mise en œuvre du plan de formation des encadrants et bénévoles suite à la réforme du schéma de formation fédéral,
- la structuration et la diversification du développement de la pratique du badminton,
- le soutien aux clubs ayant des difficultés d'accès aux installations sportives. Concernant le développement.

D'autres restent à mener à mener, notamment du côté du public sport entreprise, sport santé mais aussi dans la mise en place du dispositif MUTUABAD. En lien

avec les comités, l'offre de compétitions destinées aux débutants doit aussi être revue pour offrir davantage de proximité.

Un autre axe essentiel de la prochaine saison sera en application des statuts fédéraux d'obtenir la licenciation à 100 % de la part des clubs affiliés à la FFBaD.

Il invite les personnes présentes à compléter le conseil d'administration de la ligue et termine son intervention en remerciant tous les acteurs du badminton normand pour leur implication.

Parmi les intervenants à l'issue du rapport moral, Pierre Chatellier, vice-président honoraire de la FFBaD, souhaite que l'on utilise Paris 2024 comme facteur de développement et Cyrille Gombrowicz rappelle que Bertrand Louvet est missionné par la DTN à hauteur de 40 % de son temps de travail auprès de la ligue pour assurer la coordination du projet fédéral avec celui de la ligue et épauler le coordinateur ETR.

À l'issue d'autres échanges avec les personnes présentes, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

6. Élection complémentaire au conseil d'administration de la ligue

Trois personnes présentent leur candidature : Florent Andrieu (président du comité de la Manche), Pierre Chatellier (vice-président honoraire de la FFBaD) et Lionel Maurin (ex-président de la ligue de Basse-Normandie).

À l'issue d'un vote réalisé à bulletin secret et dépouillé par deux salariés de la ligue, Pierre Chatellier recueille 66 voix, Florent Andrieu 65 voix et Lionel Maurin 40 voix sur les 68 possibles. Ils sont donc élus tous les trois dès le premier tour.

7. Présentation des comptes et rapport financier

Jean-Sébastien de LANGENHAGEN intervient au nom de la société Acogex en tant qu'expert-comptable de la ligue et commence par rappeler qu'il fut badiste, il y a un certain nombre d'années.

Il cadre ensuite son intervention en rappelant quelques règles comptables :

- L'objectif d'une clôture au 31/08 est de cadrer avec la saison sportive même si elle complexifie la gestion des subventions publiques ;
- La comptabilité est une comptabilité dite d'engagements qui tient compte des dettes et créances et pas seulement de la trésorerie ;
- Les recettes et dépenses concernent uniquement la saison (les premières licences de l'année suivante ne sont pas des recettes de l'année) ;
- Les subventions 2017 ne sont comptées que pour huit douzièmes ;
- Les congés payés dus aux salariés sont provisionnés ;
- Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées ...
- Compte-tenu de la fusion intervenue au cours de la saison précédente, la comparaison est faite avec le cumul de l'exercice du 01/09/14 au 31/08/15 de la ligue de Basse-Normandie et celui de l'année civile 2015 de la ligue de Haute-Normandie (que l'on appellera exercice 2015 dans la suite).

La présentation est faite par thèmes :

- Les licences et affiliations ont généré 499 865 € de recettes (460 381 € en 2015) sur lesquelles 326 159 € (303 429 € en 2015) ont été reversés (FFBaD et comités) laissant un solde net de 173 706 € (156 952 € en 2015).
- Les coûts de fonctionnement s'élèvent à 73 402 € (75 298 € en 2015).

- Le coût net des animations et activités est de 100 185 € (77 246 € en 2015). Les activités compétitions de la ligue ont généré 33 728 € de recettes et 56 547 € de dépenses ; celles liées à la formation (stages inclus) 26 578 € en recettes et 24 932 € en dépenses.
- En prenant en compte quelques corrections suite à des informations parvenues entre la réalisation du bilan provisoire et l'AG, le déficit de l'exercice s'élève à 3 606,46 € (résultat excédentaire de 4408 € en 2015).
- Au 31/08/2017, la trésorerie de la ligue était de 108 972 euros et les fonds de réserves d'environ 60 000 euros.

La charge salariale est d'environ 132 000 €.

Le rapport financier est adopté par l'assemblée générale (Pour : 65 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 3 voix).

Le quitus est ensuite donné à la trésorière pour sa gestion à l'unanimité.

8. Budget prévisionnel de la ligue de Normandie (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)

Il prend en compte :

- les investissements réalisés en début de saison (communication, actions de développement) ;
- les démarches effectués pour rationaliser certaines charges (assurance, banque, téléphonie/internet) et les processus (répartition des missions des salariés pour que 1 plus 1 ne soit pas égal à 2.
- les budgets réalisés par les différentes commissions

Des incertitudes existent sur :

- le montant des subventions accordées par les collectivités territoriales (nouvelle région) ;
- les coûts de certaines charges liées à la vie sportive (nouvelle formule du championnat de France jeunes notamment).

Le budget présenté, (646 000 € tant en charges qu'en dépenses) est adopté (Pour : 57 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 11 voix).

9. Rapport des commissions

- Marc Debon, au nom de la commission jeunes, fait le bilan de l'intercodep normand (4 comités sur une seule journée à Coutances), de l'interclub régional jeunes (communication trop tardive, manque d'équipes notamment en poussins et benjamins), du championnat de Normandie jeunes (2 jours, 200 jeunes, 47 clubs représentés), des TRJ (quatre étapes organisées en Seine-Maritime, Orne, Manche et Calvados), des TNJ (participation de 16 jeunes à Saint-Louis, 20 à Bourges et 26 à Fougères), du championnat de France jeunes (34 jeunes représentant 15 clubs et trois podiums obtenus), des sept stages jeunes organisés par la ligue, des dispositifs Avenir, et de la classe Lycée qui devient un Pôle Espoirs.
- Arnaud Vallet pour la commission adultes, fait le bilan des trois compétitions adultes individuelles (Masters vétérans, championnat PDR et Open de Normandie). La saison prochaine, ces deux dernières compétitions fusionneront en une seule et seront organisées sur trois jours à raison d'un tableau par journée. Les Duos Corps ont rencontré peu de succès.
- Flavien Pautrel pour la commission interclub fait le bilan de la première année du nouvel interclub régional.

- Mélanie Barry pour la commission régionale d'arbitrage, fait le bilan des formations réalisées sur ce secteur avec seulement trois formateurs certificateurs et annonce en objectif de la prochaine saison les formations jeunes arbitres.
- Guy Chene fait le bilan de la commission formations. À l'image de la tendance nationale, et malgré une bonne fréquentation des formations Modéf assurées par les comités, trop peu de personnes enchaînent ensuite avec les formations ligues (AB ou EB).
- Thomas Guillaies pour la commission litiges, présente les mesures prises suite au tournoi de Gasny, marqué par l'absence de juge-arbitre.

10. Tarifs de la saison 2018-2019

Pour générer environ 3000 € de recettes supplémentaires, il est proposé d'augmenter les tarifs des licences (9,50 € pour un adulte, 8,75 € pour un jeune et 4 € pour un minibad) de 30 centimes et de maintenir le tarif du timbre d'affiliation (22 € par club) à sa valeur actuelle.

À l'issue d'échanges animés ou de remarques sur la spécificité des minibad, les tarifs des licences sont adoptées (Pour : 40 voix, Contre : 14 voix, Abstention : 14 voix) ainsi que celui du timbre d'affiliation (unanimité).

11. Intervention de Cyrille Gombrowicz

Il rappelle que la FFBaD en tant que fédération olympique, se voit obliger par le ministère des sports de mettre en place une politique permettant l'accès au haut-niveau. Même si le début de la pratique se fait dans les clubs, la déclinaison de cet axe sur le territoire normand est de la compétence de la ligue.

12. Récompenses – Podium des clubs

Les récompenses de l'interclub régional de la saison 2016-2017 sont remises aux lauréats des trois divisions (Maromme-Deville-Mont Saint Aignan, Grand Quevilly et Dives sur Mer) et Sébastien Bourdin donne la liste des clubs qui bénéficieront d'une dotation au titre du Podium des clubs (1^{er} : PAB, 2^{ème} : ALCL, ...).

13. Questions diverses

Les points abordés sont le sport handicap, le manque d'officiels techniques dans l'Eure et la possibilité pour un comité de mettre en place des formations délocalisées (accord de la CRA).

Le Secrétaire Général de la ligue
B Baroche